

INSA CENTRE VAL DE LOIRE CAMPUS DE BLOIS

MAITRE D'OUVRAGE	INSA Centre Val de Loire 88, boulevard Lahitolle 18022 Bourges E-mail: virgile.ramache@insa-cvl.fr	 INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES CENTRE VAL DE LOIRE
ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE	SCOPING, AMO 15, rue Emile Baudot 91300 Massy Tél.: 01 69 19 43 10 E-mail: b.oger@scoping.fr	 SCOPING concepteur-novateur de la ville de demain.

REGLEMENT DE LA CONSULTATION MISSION D'ORDONNANCEMENT, DE PILOTAGE ET DE COORDINATION MARCHE N°2026-08



A	14/09/2026	1 ^{ère} édition
Indice	Date	Nature

OFFRE

SOMMAIRE

1.	OBJET DE LA CONSULTATION	3
2.	CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	4
3.	DOSSIER DE CONSULTATION	4
4.	PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	4
5.	CONDITIONS D’ENVOI ET DATE LIMITE.....	5
6.	JUGEMENT DES OFFRES	5
7.	ATTRIBUTION ET SUITE DONNEE A LA CONSULTATION	6
8.	ANNEXE – BAREME DE NOTATION DU CRITERE 3 (VALEUR TECHNIQUE).....	7

1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation porte sur la passation du marché de mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) des travaux de construction neuve, d'extension et de restructuration du campus de l'INSA Centre Val de Loire à Blois.

L'opération concerne des interventions dans les quatre bâtiments existants (Halle technologique, Gambetta, Chocolaterie, Tillion), la réalisation d'une extension neuve du bâtiment Tillion et la construction d'un nouveau bâtiment pédagogique sur le site Tillion.



Les travaux sont répartis en 15 lots séparés, pour un montant estimé à 6 520 000 €HT et une durée prévisionnelle de 22 mois. Ils sont réalisés en site occupé, en plusieurs phases permettant des relogements en opérations tiroir.

La consistance détaillée de la mission est définie au cahier des clauses techniques particulières.

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Procédure de passation

Le marché est passé selon une procédure adaptée, en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique, avec publication d'un avis d'appel public à la concurrence.

Forme et durée du marché

Le marché est un marché ordinaire à prix global et forfaitaire, assorti d'un prix unitaire mensuel destiné à rémunérer la prolongation éventuelle du pilotage au-delà du délai contractuel.

Le CCAG applicable est le CCAG Prestations Intellectuelles (arrêté du 30 mars 2021).

Le marché prend effet à compter de sa notification et s'achève à l'issue de la levée des réserves de la dernière opération de réception, sans que sa durée puisse excéder 40 mois.

Prix du marché

Le montant estimé du marché est de 60 000 € HT.

Le montant maximal du marché est de 70 000 € HT.

Allotissement, variantes et prestations supplémentaires

Le marché n'est pas alloti : la mission OPC porte sur la coordination temporelle de l'ensemble des lots et ne peut être divisée sans priver le maître d'ouvrage de l'unicité du pilotage.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Co-traitance et sous-traitance

Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupement. En cas de groupement, la forme imposée à l'attributaire est le groupement solidaire.

La sous-traitance de la mission de pilotage proprement dite n'est pas admise ; le pilote désigné dans l'offre exécute personnellement la mission.

3. DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation remis aux candidats comprend :

- le présent règlement de la consultation ;
- l'acte d'engagement (formulaire ATTRI1) ;
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (format tableur) ;
- Calendrier général prévisionnel de l'opération, dossier APS
-

Le dossier est téléchargeable sur le profil d'acheteur :

4. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Pièces de la candidature

- formulaire DC1 (lettre de candidature) ou déclaration équivalente, comportant la déclaration sur l'honneur d'absence de cas d'exclusion ;
- formulaire DC2 (déclaration du candidat), indiquant le chiffre d'affaires des trois derniers exercices ;
- extrait KBis de moins de trois mois ;

- attestations d'assurance de responsabilité civile et professionnelle en cours de validité ;
- justificatif de qualification professionnelle OPQIBI 1801 ou 1802, ou équivalent, ou tout moyen de preuve équivalent ;
- liste de cinq références de missions OPC comparables, datées de moins de cinq ans, précisant le montant des travaux, le nombre de lots, la durée et le contexte d'exploitation.

Pièces de l'offre

- l'acte d'engagement, dont la signature n'est requise qu'au stade de l'attribution ;
- le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire dûment complété, faisant apparaître pour chaque phase le nombre de journées prévues et le taux journalier appliqué ;
- le prix unitaire mensuel de prolongation du pilotage ;
- un mémoire technique établi selon le cadre imposé ci-après, limité à quinze pages hors annexes ;
- une note environnementale, limitée à deux pages, présentant les dispositions appréciées au titre du critère 4 ;
- le curriculum vitae du pilote désigné et, le cas échéant, de son suppléant ;
- un calendrier de mobilisation précisant le temps de présence proposé par phase.

Cadre imposé du mémoire technique

Le mémoire technique est structuré selon les rubriques suivantes, dans cet ordre :

- compréhension de l'opération : contraintes de site occupé, phasage en opérations tiroir, coactivité entre les deux sites, interfaces entre les 15 lots ;
- méthode d'ordonnancement : structure du calendrier détaillé d'exécution, découpage en zones et en tâches, gestion des chemins critiques et des marges, outil de planification utilisé ;
- méthode de pilotage en phase travaux : organisation et animation des réunions, traitement des dérives, procédure de constat de retard et d'alerte du maître d'ouvrage ;
- gestion des interfaces avec la maîtrise d'œuvre, le coordonnateur SPS, le contrôleur technique et les concessionnaires ;
- moyens affectés : identification nominative du pilote, temps de présence par phase, moyens de remplacement en cas d'indisponibilité ;
- méthode de coordination des opérations de réception et de levée des réserves.

Les offres sont rédigées en langue française. Les montants sont exprimés en euros.

5. CONDITIONS D'ENVOI ET DATE LIMITE

Les offres sont déposées par voie dématérialisée sur le profil d'acheteur PLATEFORME PLACE, au plus tard le 5/11/2026 à 12 heures.

Toute offre parvenue après cette date et cette heure est écartée sans être examinée ; l'horodatage du profil d'acheteur fait foi. Il appartient au candidat d'anticiper la durée de transfert de ses fichiers.

Les questions relatives à la présente consultation sont déposées sur le profil d'acheteur au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres. Les réponses sont publiées sur le profil d'acheteur et sont accessibles à l'ensemble des candidats.

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

6. JUGEMENT DES OFFRES

Les candidatures sont examinées au regard des garanties professionnelles, techniques et financières. Les candidatures incomplètes peuvent être régularisées dans un délai fixé par le maître d'ouvrage, conformément à l'article R. 2144-2 du code de la commande publique.

Les offres sont ensuite jugées sur la base des critères pondérés suivants :

Critère 1 – Prix des prestations : 40 %

Note = $40 \times (\text{montant de l'offre la moins-disante recevable} / \text{montant de l'offre analysée})$. Le montant retenu est celui de l'offre de base, hors prolongation éventuelle.

Critère 2 – Moyens affectés et temps de présence : 20 %

Appréciation du temps de présence proposé par phase, de sa cohérence avec le nombre de lots et la durée des travaux, de la décomposition du prix en journées et du taux journalier appliqué, ainsi que des dispositions prévues en cas d'indisponibilité du pilote.

Critère 3 – Valeur technique : 30 %

Le critère 3 est apprécié sur la seule base du mémoire technique, selon le barème annexé au présent règlement.

Critère 4 – Performance environnementale : 10 %

Appréciation, sur la base de la note environnementale, des dispositions proposées pour limiter l'impact environnemental de la mission et du chantier : intégration au calendrier détaillé d'exécution des exigences de chantier à faibles nuisances en site occupé (bruit, poussières, vibrations), coordination entre les lots de la gestion et du tri des déchets, organisation des déplacements du pilote et recours aux réunions à distance, dématérialisation des documents de pilotage. Le critère 4 est noté sur 10 points par application de l'échelle de notation définie en annexe.

En cas d'égalité de notes globales, l'offre présentant la meilleure note au critère 3 est retenue.

Offres anormalement basses

Conformément aux articles L. 2152-5 et R. 2152-3 du code de la commande publique, le maître d'ouvrage demande par écrit, à tout candidat dont l'offre paraît anormalement basse, les justifications du prix proposé. L'offre n'est rejetée qu'après examen de la réponse apportée, ou à défaut de réponse dans le délai imparti. Cette procédure contradictoire et son résultat sont tracés dans le rapport d'analyse des offres.

Négociation

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier avec les trois candidats les mieux classés à l'issue d'un premier examen des offres. Il se réserve également la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

La négociation ne peut porter ni sur l'objet du marché, ni sur les critères de jugement et leur pondération. Elle est conduite dans des conditions identiques pour tous les candidats appelés à négocier ; son déroulement, les demandes formulées et les réponses obtenues sont tracés dans le rapport d'analyse.

7. ATTRIBUTION ET SUITE DONNEE A LA CONSULTATION

Avant attribution, le candidat retenu produit, dans un délai de huit jours, les attestations fiscales et sociales prévues aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du code de la commande publique, ainsi que la liste nominative des salariés étrangers le cas échéant. A défaut, son offre est écartée et le candidat classé immédiatement après est sollicité.

Les candidats non retenus sont informés par écrit du rejet de leur offre, avec indication des motifs, du nom de l'attributaire et des notes obtenues.

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de déclarer la consultation sans suite pour motif d'intérêt général, sans que les candidats puissent prétendre à une quelconque indemnité.

8. ANNEXE – BAREME DE NOTATION DU CRITERE 3 (VALEUR TECHNIQUE)

Le critère 3 est noté sur 30 points selon la décomposition suivante :

Sous-critère	Points	Éléments appréciés
3.1 Compréhension de l'opération	6	Identification des contraintes de site occupé, du phasage en opérations tiroir, de la coactivité entre les deux sites et des interfaces entre les 15 lots.
3.2 Méthode d'ordonnancement	9	Structure du calendrier détaillé d'exécution ; découpage en zones et en tâches ; traitement des chemins critiques et des marges ; outil de planification et format de restitution.
3.3 Méthode de pilotage en phase travaux	9	Organisation et animation des réunions ; procédure de détection et de traitement des dérives ; constats de retard et alerte du maître d'ouvrage ; tableaux de bord d'avancement.
3.4 Coordination de la réception	3	Organisation des opérations préalables à la réception, des essais et de la levée des réserves ; articulation avec le calendrier de mise en service.
3.5 Références comparables	3	Nombre et pertinence des références (corps d'état séparés, site occupé, opération mixte neuf / existant), datées de moins de cinq ans.

Chaque sous-critère est noté par application de l'échelle suivante : 0 % (absence de réponse), 25 % (réponse insuffisante), 50 % (réponse acceptable mais peu détaillée), 75 % (réponse satisfaisante et détaillée), 100 % (réponse complète et parfaitement adaptée à l'opération).

Chaque note fait l'objet d'une justification écrite, appuyée sur un constat factuel tiré de l'offre, dans le rapport d'analyse des offres remis au maître d'ouvrage.